

Le RNCREQ est fier d'adhérer à Pro-Consigne Québec!

Montréal, le 13 mai 2011 - Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) est fier d'adhérer à Pro-Consigne Québec, un mouvement qui prône le maintien et la bonification du système de consignation actuel des contenants.

Les objectifs de Pro-Consigne Québec s'accordent avec les positions historiques du RNCREQ sur la consignation tels que l'augmentation de la valeur assignée aux contenants consignés, l'élargissement de la consigne à d'autres types de contenants et l'utilisation de contenants à remplissage multiple (CRM).

De plus, le RNCREQ considère, à l'instar de Pro-Consigne Québec, que les deux systèmes de récupération que sont la consignation et la collecte sélective ne doivent pas être opposés ni mis en compétition. Ce sont plutôt des systèmes complémentaires qui permettent de tirer le maximum de la récupération au Québec, tant en qualité qu'en quantité. Le recours à l'un et l'autre permettra d'atteindre et de dépasser les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Dans une vision de développement durable, le RNCREQ estime en somme que le réemploi, grandement favorisé par la consignation, est un des moyens les plus sûrs et les plus efficaces de réduire la quantité des matières à éliminer.

- 30 -

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. C'est une condition essentielle au développement durable.

Source :

Anne-Marie Gagnon
Responsable des communications
514 861-7022 poste 24
514 651-8236 (cell.)